



Courrier du Directeur-Général : provocation ou inconséquence ?

2019-18

Le 11 juillet dernier, le Président d'Europafi, Directeur-Général de la Fabrication des Billets a adressé un courrier, validé par le gouvernement de la Banque de France, à l'ensemble des salariés de Vic-le-Comte. Ce courrier allie menaces, chantage et mensonges pour tenter de reporter la responsabilité des difficultés actuelles de la Papeterie sur le personnel et ses représentants.

La CGT Chamalières a choisi d'en publier l'intégralité, accompagné de commentaires et de précisions qui permettront à chacun de se faire une juste opinion de la situation.

Vic-le-Comte, le 11 juillet 2019

Chère collègue, cher collègue,

Le 1^{er} juillet, un accord a été signé par les organisations syndicales et la direction, clôturant ainsi une longue phase de négociation et un mouvement social de six semaines. Au travers d'un tract diffusé le 8 juillet, les organisations syndicales ont appelé le personnel à reprendre le mouvement de grève, en mentionnant notamment la mise en œuvre de grèves chroniques de 59 minutes en fin de poste très pénalisantes pour l'entreprise.

*La poursuite du mouvement, alors même qu'un accord a été signé, traduit, à mes yeux, un non-respect de la parole donnée et de la signature apposée, signe évident d'un manque de sincérité et d'une forte dégradation du dialogue social au sein d'Europafi, malgré les efforts réalisés par la direction. Qu'un haut dirigeant de la Banque ose en appeler au respect de la parole donnée est ahurissant. Le gouverneur Ferman avait promis l'accès à la catégorie « ouvriers » aux agents d'atelier qui travaillaient sur bobineuses/révisseuses en 1998, via un courrier remis à chaque agent concerné contre élargement, la Banque a-t-elle honoré la promesse ? **NON**. Le même gouverneur avait dit en séance de CCE qu'il n'y aurait jamais de plan social à la Fabrication des Billets, tant qu'il serait en poste, la Banque a-t-elle honoré la promesse ? **NON**, il y en a d'ailleurs deux successifs avec 1 250 suppressions d'emplois. Quand les Directeurs-Généraux successifs disaient que le déménagement de l'Imprimerie vers Vic-le-Comte n'était pas un sujet tabou mais qu'aucun projet n'existait, mentaient-ils ? **OUI**. Les exemples peuvent être multipliés à l'infini.*

Je ne souhaite pas revenir sur la négociation passée et les détails de notre position, qui ont été présentés aux organisations syndicales par M. Chabrial à plusieurs reprises et par moi-même lors de ma venue à Vic-le-Comte le 22 mai 2019, mais permettez-moi de vous rappeler les fondements essentiels adoptés lors de la création d'Europafi : adoptés par qui ? La CGT a toujours fait part de son opposition et de sa vision. Le personnel a toujours lutté pour combattre ce qui n'est pas un bon projet.

- *le maintien d'une activité papetière au sein du groupe Banque de France demandait à la fois des investissements industriels importants, la création d'une entité juridique avec des partenaires publics européens et la mise en œuvre d'un modèle économique qui nous permettrait de vendre notre papier aux prix du marché ; c'est exact pour ce qui concerne les investissements, bien que le mot « importants » soit à relativiser si l'on compare les 75 millions d'investissements aux plus de 70 milliards de bénéfices réalisés par la Banque de France depuis une dizaine d'années. Il est faux de dire que la création d'une entité juridique spécifique était nécessaire, la CGT l'avait relevé lors de la présentation du projet par la Banque en séance de CCE. Les accords de*

coopération passés avec la Grèce le démontrent aujourd'hui. Quant au modèle économique permettant de vendre au prix du marché, il ne s'agit que de dumping social et rien d'autre.

- *les conditions d'emploi pour les salariés d'Europafi seraient différentes de celles des salariés BdF, mais devraient se situer à un niveau comparable aux conditions du marché, une exigence pour rester compétitifs.* Encore faux, à l'automne 2014, les liens cachés du fichier de présentation de la future rémunération aux élus débouchaient sur les phrases suivantes : « *Problématique : retravailler les plages de rémunération, souplesse de gestion, marge d'évolution pour gérer les carrières individuelles et notamment les butées de fin de carrière. Proposer un accessoire de rémunération permettant de contourner la problématique de la Rémunération annuelle garantie et doter la politique de rémunération d'un accessoire à caractère social (13e mois mensualisé)* ». Les précisions sont suffisamment explicites pour que personne n'ait de doute sur la démarche de la Banque de France.

Ce sont ces deux principes qui fondent notre stratégie depuis la création d'Europafi. La possibilité pour les agents d'Europafi de disposer d'une rémunération aux conditions de marché est essentielle pour les agents, tout d'abord, mais aussi pour le développement des compétences, la stabilité de notre personnel et l'efficacité économique de la papeterie. Nouveau mensonge : les bas salaires entraînent une rotation plus grande du personnel, plusieurs néo-embauchés ont démissionné au cours de leurs premières semaines à Europafi. Il y a donc déperdition des compétences et risques de fuites d'éléments de sûreté, compte-tenu de la dimension stratégique du produit réalisé. *La comparaison des mesures retenues lors des NAO 2018 et 2019 avec les éléments chiffrés disponibles sur l'évolution des rémunérations dans l'industrie, atteste incontestablement qu'Europafi a tenu ses engagements.* Encore faux. Il n'est pas exact, comme j'ai pu l'entendre dire, que les salariés d'Europafi voyaient une baisse de leur pouvoir d'achat ou que l'écart entre le niveau de rémunération des agents BdF et celui des agents Europafi augmentait. Personne n'a parlé d'accroissement d'écart de rémunération entre les deux types de salariés. Les représentants du personnel notent simplement la faiblesse des salaires pour le personnel Europafi et le blocage du point d'indice pour les salariés Banque de France. Il s'agit là d'éléments factuels, alors que l'argumentation du Directeur-Général s'appuie sur la rumeur, ne serait-il donc pas un peu court sur pattes...

Je comprends que notre politique de rémunérations alors que les résultats nets d'Europafi ont été importants ces dernières années, n'ait pas toujours été bien comprise. Notre approche est justifiée par les deux éléments suivants :

- *les prix du marché et les produits que nous avons fabriqués (le mix-produit) nous ont été particulièrement favorables depuis la création d'Europafi. Les évolutions que l'on pressent pour les années à venir laissent augurer de résultats nettement moins brillants. Ce sont d'ailleurs ces éléments et la nécessité de préserver notre capacité d'investissement que j'ai présenté aux actionnaires pour maintenir les liquidités dans l'entreprise sans leur verser de dividendes ;* Parce qu'il est envisageable de verser des dividendes, alors que la présentation qui en a toujours été faite était celle d'une structure publique à laquelle les actionnaires pourraient s'approvisionner en papier fiduciaire à prix préférentiel. Jamais il n'a été question de versement de dividendes. Alors, le mensonge, il est originel ou dans le courrier présent ?
- *accepter dans le contexte économique actuel marqué par une baisse des prix du papier, une augmentation plus large et particulièrement structurante des rémunérations serait bien imprudent.* Le choix de créer une filiale a, par construction, fragilisé financièrement la Papeterie qui, auparavant, n'était qu'une petite entité au sein de la Banque de France. Cette politique a été appliquée dans toutes les entreprises publiques (postes et communication, énergie, transport ferroviaire) dans le seul but de casser des grandes entreprises publiques et de satisfaire les requins du privé dont se rendent complices les dirigeants de la Banque de France. L'entreprise fait délibérément le choix de la casse sociale et elle voudrait que ceux qui en sont victimes applaudissent ?

Nous constatons que ces éléments qui ont été rappelés par M. Chabrial au cours des semaines passées, n'ont pas été acceptés par de nombreux agents et qu'il n'y a aujourd'hui pas de vision partagée sur notre projet de pérennisation de l'activité papetière et notre plan de développement industriel établis de longue date. Dans la mesure où il ne peut être question de faire supporter à la collectivité des coûts supérieurs aux prix du marché, nous prenons acte de notre capacité de production de papier fiduciaire désormais réduite à environ 2 000 tonnes en raison du mouvement social annoncé comme chronique, alors que la production annuelle prévisionnelle pour les années 2019 et 2020 s'élevait respectivement à 3 300 et 3 600 tonnes. En accord avec le gouvernement de la Banque, nous estimons, en conséquence, nécessaire de réviser notre stratégie de développement. Réaction puérile ou sincère constat d'incompétence ? Comment

attendre que les salariés embarqués dans les conditions décrites dans les paragraphes précédents partagent la vision de la direction ? Les agents de Vic-le-Comte ne sont pas encore atteints du syndrome de Stockholm.

Les conséquences de ce nouvel horizon de production stratégique à 2 000 tonnes sont les suivantes :

- *À court terme (2019) :*
 - *arrêt immédiat de toute démarche de recherche de nouveaux clients face à l'impossibilité de pouvoir les livrer (Turquie, Algérie, autres développements avec l'Imprimerie Nationale) ;*
 - *commandes importantes de papier à d'autres papeteries par l'imprimerie de Chamalières, dans la mesure où la production d'Europafi ne sera pas suffisante pour répondre aux besoins et où la production d'Europafi sera accordée, en priorité, aux partenaires d'Europafi.*
- *À moyen terme :*
 - *ajustement de l'organisation du travail et de l'évolution des effectifs pour s'adapter à un niveau de production de 2 000 tonnes ;*
 - *renoncement au partenariat avec les banques centrales étrangères, au terme de notre engagement (2022) ;*
 - *poursuite des achats de papier à des papeteries étrangères, selon les besoins.*
- *À long terme (5 - 10 ans) :*
 - *compte-tenu des pertes financières d'une papeterie qui ne produirait que 2 000 tonnes de papier par an, renoncement par la Banque de France au modèle de production intégré (papeterie + imprimerie). La production de papier fiduciaire par Europafi serait alors arrêtée.*

Cette nouvelle stratégie industrielle nous amène également à nous interroger sur l'opportunité de poursuivre les travaux sur le projet Refondation.

♪♪ Tiens, voilà du boudin ♪♪. Puisque c'est comme ça, le Directeur-Général décide de tout casser à Vic-le-Comte... et pourquoi pas à Chamalières par la même occasion. Précision : le modèle de production intégré incluait le centre fiduciaire, dont la Banque a annoncé la fermeture à la réunion de CCE du 7 mars dernier, sans transfert à Vic-le-Comte, alors qu'il n'y avait pas de mouvement social. Mais là, au nom de la compétitivité, le gouvernement a fait le choix d'envoyer un certain nombre de convoyeurs à la mort, personne ne peut blâmer ce qui n'est qu'un détail de l'ultra-libéralisme. Précision n° 2 : entre 2014, date d'annonce du projet Refondation en réunion de CCE et 2024/2025, date théorique du désormais illusoire déménagement, la totalité (et même beaucoup plus) des 220 millions d'euros d'investissements aura été amortie par la seule baisse de la masse salariale, via la suppression de plus de 500 emplois. Il ne s'agit pas là de mécénat social, c'est le moins qu'on puisse dire.

Ce nouveau plan stratégique est évidemment loin des ambitions que nous avons pour Europafi, d'en faire la papeterie la plus moderne et la plus performante d'Europe et de maintenir au sein du pôle public européen une papeterie fiduciaire. Dans la situation actuelle caractérisée par un mouvement social qui ampute de facto notre capacité de production, je ne vois pas malheureusement d'alternative possible. Il ne serait, en effet, pas cohérent de vouloir continuer à rechercher de nouveaux clients, à améliorer nos performances et à poursuivre nos objectifs de compétitivité et d'efficacité industrielle, alors même que la continuité de notre production serait sous la menace constante d'arrêts de 59 minutes. Il est très simple de mettre fin à un mouvement social, il suffit d'en comprendre les causes et de discuter des remèdes avec ce qui s'appelle « partenaires sociaux », mais manifestement l'ensemble de la hiérarchie de la Banque est fortement allergique au rouge et n'a toujours pas digéré le résultat des élections sociales.

Dans l'immédiat et à très court terme, cette décision a deux impacts :

- *l'Imprimerie de Chamalières va passer commande de 12,7 millions de feuilles à d'autres papetiers au-delà des 4 millions de feuilles déjà commandés ;*
- *nous allons informer la Banque centrale de Turquie que nous renonçons à répondre à l'appel d'offres Papier sur le point d'être lancé. Si le Président d'Europafi renonce à répondre, c'est qu'il connaît le marché... dont l'offre de poste n'est pas encore parue. Pas très cohérent tout ça... À moins qu'il ne s'agisse d'un nouvel argument pour démontrer à tous combien la vilaine CGT est méchante et porte la responsabilité d'un échec qui serait retentissant.*

Je prends la mesure de l'importance d'une telle décision et ait une pensée forte pour tous les collègues qui ont adhéré à notre Projet et n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire d'Europafi une papeterie européenne de premier plan, compétitive et performante. Je regrette malheureusement que, dans les

circonstances actuelles, il n'y ait pas d'autre voie que l'orientation stratégique tracée ici. Seuls l'abandon de la démarche systématique de mouvements de 59 minutes de grève en fin de poste et des signaux clairs d'adhésion du personnel à notre projet de développement initial pourraient nous amener à reconsidérer les mesures envisagées à moyen et long terme. Et pour finir, un chantage au droit de grève, tant qu'on y est, il n'y a pas de mal à se faire du bien.

Vincent BONNIER

La Banque de France a délibérément choisi une communication anxigène en direction des salariés, ce faisant, elle a créé une situation d'instabilité, de doute, à la fois sur ses intentions concernant les projets en cours (Refondation), sur l'avenir et l'existence même des centres industriels. Il lui appartient désormais, si elle compte regagner de sa crédibilité largement entamée, de rencontrer rapidement les représentants du personnel pour préciser sa stratégie, tant industrielle que sociale, les deux pouvant avoir des conséquences dramatiques pour le personnel.

Chamalières, le 23 juillet 2019,
le conseil syndical.